

Justice : la viande halal peut-elle être certifiée bio ?

écrit par Maxime | 13 juillet 2017

L'actualité judiciaire de la lutte contre l'islamisation est illustrée ces derniers temps par un très intéressant contentieux qui se déroule devant la cour administrative d'appel de Versailles à l'initiative de l'association OABA. Cette association est reconnue d'utilité publique.

<http://oaba.fr/>

Tous les petits cons (ça fait du bien de temps en temps une insulte, puisque, après tout, « facho » est une insulte et ils ne se gênent pas, eux) qui considèrent que dénoncer le halal est être fascisant ou encore appartenir à la « fachosphère » en prendront pour leur grade.

La cour d'appel s'est montré attentive à la requête de cette association demandant que la viande halal ne puisse pas être certifiée « agriculture biologique ».

Si elle ne lui a pas encore donné raison, elle a renvoyé à la CJUE une question préjudicielle destinée à lui donner des indications quant à l'interprétation du droit européen avant de statuer définitivement.

« A la suite du recours introduit par l'OABA contre la commercialisation de viandes provenant d'abattages sans étourdissement et portant la mention « Agriculture biologique », la Cour administrative d'appel de Versailles, par arrêt du 6 juillet 2017, saisit la Cour de Justice de l'Union Européenne, estimant que la question posée par l'OABA présente « une difficulté sérieuse d'interprétation du droit de l'UE » indique le site de l'OABA.

Sous Hollande, le ministre de l'agriculture avait refusé d'empêcher que la viande halal puisse être certifiée bio, comme cela ressort de la décision éclairée par le communiqué.

http://oaba.fr/pdf/CP_CAA_Versailles.pdf

Si le recours en justice aboutit, il en résultera un progrès notable : nous saurons que la viande certifiée biologique ne peut pas être halal !

Affaire à suivre, donc.